

**2021 DAC 576** Subventions (10.000 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 6<sup>e</sup> arrondissement

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations, Comité des Fêtes et d'Action Sociale du 6<sup>e</sup> arrondissement, Le 6<sup>e</sup> Ateliers d'Artistes, Association Comité de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-des Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement, à l'association Comité des Fêtes et d'Action Sociale du 6<sup>ème</sup> arrondissement, 78, rue Bonaparte 75006 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Assos 54722, 2021\_08731

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement, à l'association Le 6<sup>e</sup> Ateliers d'Artistes, 2, rue Guynemer 75006 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Assos 6245, 2021\_08735

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement, à l'association Comité de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-des Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain , 6, place Saint-Germain 75006 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Assos 19280, 2021\_6412

Article 4 : La dépense totale correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

